

La Gazette

DE MONTGUYON

Avril 2024

#16

Une grande exposition Photos anciennes et d'aujourd'hui

Histoire :

Le lieutenant Allemand Willy KARL

à vivre dans ce numéro





« Que d'eau! Que d'eau! ».

C'est la phrase prononcée par le Maréchal Mac Mahon en 1873 devant la crue de la Garonne à Toulouse.

On serait tenté d'avoir le même peu d'éloquence aujourd'hui tant nous sommes impuissants devant les crues de nos fleuves qui se multiplient. C'est un désagrément face auquel nous ne pouvons rien, si ce n'est protéger au mieux les habitants et leurs biens qui sont touchés.

Autre phénomène désagréable, les incivilités de plus en plus fréquentes que nous constatons dans notre commune.

Les déchets jetés sur le bord des routes, les containers à poubelles qui deviennent des déchèteries sauvages, des panneaux de signalisations vandalisés, des grilles d'égouts volées et encore plus stupide, des bouteilles en verres cassées dans la cour de l'école !

La liste serait longue mais je tiens à dire que nous faisons la chasse à ces débordements et que nous en informons systématiquement la gendarmerie. Cela a assez duré !

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est maintenant mise en place. Que ce soit pour rénover un logement, l'isoler, l'équiper en fonction de vos besoins, améliorer le système de chauffage ou d'autres projets encore, les équipes de la Maison de l'Energie sont à votre écoute lors des permanences en mairie pour vous apporter une aide (ci joint un article dans cette Gazette)..

Vous avez rencontré notre formidable équipe d'agents recenseurs et de coordinateurs au cours des mois de janvier et février. Je vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé. Le recensement est terminé. Les chiffres officiels ne sont pas encore sortis mais nous pressentons une bonne surprise en terme de hausse de notre population ! L'attrait de Montguyon se confirme ! Nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler en détail.

Le plan local d'urbanisme (PLU) continue de s'affiner au fil des réflexions. Une réunion publique est prévue le mardi 11 juin 2024 à 18h à la Salle Polyvalente à côté de la médiathèque. Chacun pourra donner son avis sur les grandes orientations de ce nouveau plan. Nous comptons vivement sur votre présence !

En attendant un recueil de propositions est à votre disposition à la mairie.

Vous trouverez dans ces pages, un article concernant la rencontre de nos Aînés et des jeunes du collège. C'était une journée très émouvante pour chacun. Nous avons hâte de recommencer A Montguyon, le « vivre ensemble » a vraiment du sens.

Le printemps arrive timidement et nos équipes sont prêtes pour préparer ensemble un bel été plein de fêtes, de couleurs et de bonne humeur !

Bien à vous
Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF

SOMMAIRE

3	Réunion publique : Modification du PLU
4	Dossier 1 : Les aides accordées grâce au loto du patrimoine dévoilées
6	Dossier 2 : 16 mai 1943 : un soldat allemand meurt à Montguyon
8	Compte-rendu des Conseils Municipaux
21	Vie locale
25	Nouveau dans votre commune
26	Infos pratiques
29	Vie associative
36	Agenda

**LA GAZETTE
DE MONTGUYON**
Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 16 – Avril 2024

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



ATTENTION :

À compter du 1^{er} janvier 2024
Nouveaux horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermé le samedi

Tél. : **05 46 86 47 17**
Courriel de la Mairie :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
**www.facebook.com/
mairiemontguyon**

Venez-vous informer
sur le projet de territoire de Montguyon

Réunion publique : Modification du PLU

Mardi 11 juin 2024
à 18h à la salle polyvalente



Montguyon s'est engagé dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) initié en 2023. Ce document a vocation à définir un projet de territoire, fixer les autorisations d'urbanisme et à encadrer le développement urbain sur l'ensemble de la commune à l'horizon 2035.

Mardi 11 juin prochain à 18h à la salle polyvalente, la commune organise une réunion publique d'information sur cette procédure en cours. Ce rendez-vous sera l'occasion d'échanger et de vous présenter les avancées du document d'urbanisme. Il sera donc question lors de cette soirée de revenir sur les enjeux qui émergent du diagnostic territorial et sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune.

Pour ce dernier, il s'agit d'un document synthétique, qui cadre les grandes orientations politiques pour Montguyon, à l'horizon 2035. Ambitieux et volontariste, il fixe des objectifs et décline des actions pour chaque enjeu, sur des thématiques du quotidien : démographie, biodiversité, agriculture, logements, tourisme, économie, etc.

On vous attend nombreux !

Pour plus d'information : www.montguyon.fr/plu



DOSSIER-1

Les aides accordées grâce au loto du patrimoine dévoilées



Délégation régionale Poitou-Charentes

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler le montant des aides accordées aux quatre sites départementaux de la région Poitou-Charentes sélectionnés en 2023 (100 projets au total en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer). Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques et l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site). La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.

Quant aux monuments historiques protégés, ils perçoivent en parallèle des subventions du ministère de la Culture.

DOTATIONS 2023

En Charente-Maritime ce sont nos remparts de la forteresse de

Montguyon à qui a été attribuée une dotation de 300 000 € : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/ruines-de-lancienne-forteresse-de-montguyon>

POUR RAPPEL : LE LOTO DU PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine ».

Les taxes prélevées sur ces jeux du patrimoine sont intégralement reversées au profit de la Fondation du patrimoine. Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, afin d'organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : près de 6 000 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.loto-patrimoine.org.

missionbern.fr et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures déposées sur le site www.missionbern.fr sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés.

Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des Monuments historiques.

Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure Historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an. Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- l'intérêt patrimonial et culturel ;

- l'état de péril ;
- la maturité du projet ;
- l'impact sur le territoire et le projet de valorisation.

LES RESULTATS :

La Mission Patrimoine a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et le potentiel d'attractivité du patrimoine local. Plus de 700 nouveaux projets ont été signalés pour l'édition 2023 sur la plateforme www.missionbern.fr.

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé plus de 850 sites pour leurs travaux de restauration, dont plus de 100 projets emblématiques du patrimoine régional et plus de 750 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer).

Aujourd'hui, plus de 65 % (550) sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 285 sont terminés et 265 chantiers sont en cours.

LES FINANCEMENTS ACCORDÉS

Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, ce sont plus de 275 millions d'euros qui ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus depuis l'origine :

- Plus de 155 millions d'euros issus du Loto du patrimoine ;
- 88 millions d'euros de crédits dégelés du ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques ;
- 34 millions d'euros de dons, de mécénats d'entreprises et de ressources propres de la Fondation du patrimoine affectés aux projets de la Mission.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine et aux autres ressources de la Mission est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'Etat



DOSSIER-2

16 mai 1943 : un soldat allemand meurt à Montguyon

En 1940, l'armée française a perdu la guerre. Les troupes allemandes envahissent la France. C'est l'occupation ! Montguyon se trouve en zone occupée. Une compagnie allemande s'installe dans notre commune. Beaucoup de bâtiments, publics et privés, sont réquisitionnés. Un grand bâtiment, en vis à vis de la mairie, sert de Kommandantur, où le chef s'appelle Erwing Vorgt.

Les bâtiments, carrières et terrains des lieux-dits le Fief, les Justices, l'Ermitage, le Couvent, la Pierrière, Prends-tu-Garde, La Bergosse et autres, sont occupés par les troupes allemandes.

Les officiers occupent les bâtiments et les terrains de l'Ermitage, propriété de la famille Chenut.

Les sous officiers sont cantonnés dans les grands bâtiments de l'ancien couvent.

Quant aux troupes, elles occupent tous les terrains aux alentours. Les chevaux sont mis à l'abri dans les carrières de pierre de La Pierrière et de Prends-tu-Garde.

Les officiers vont faire leur toilette dans un petit étang qui se trouve sur un des terrains de l'Ermitage. Un soir, le 16 mai 1943, un lieutenant du nom de Willy Karl*, manque à l'appel. Il est retrouvé mort, gisant dans l'eau boueuse du petit étang.

LES COURRIERS ADRESSÉS À LA FAMILLE KARL EN ALLEMAGNE EN JUIN 1943 :

Chère madame Karl

Un destin tragique vous a privé de votre lieutenant et d'un bon camarade pour la compagnie et pour moi-même.

Je vous demande d'accepter mes sincères condoléances et ma sympathie, ainsi que celles de l'entreprise. Votre mari, qui était très apprécié de tous ses camarades, malgré le peu de temps que nous avons passé ensemble dans notre unité nouvellement constituée, a été victime d'un accident qui, selon les investigations et les constatations du médecin, s'est produit comme suit :

Il y a un étang peu profond derrière notre logement. Tard dans la soirée du 16 mai 1943, alors que votre mari revenait de l'université, il se rendit à l'étang pour se laver. Nous supposons qu'il a glissé et s'est cogné le visage contre une branche gisant dans l'eau, ce qui laisse penser une blessure à l'œil droit. Il a dû perdre connaissance et se noyer. Des chaussures, des pantalons et des articles de toilette, gisaient sur les lieux de l'accident.

Pour l'exactitude de la copie. Gera, le 09 juin 1943

Salut Hitler !

Signé : Melcher, lieutenant et commandant.

Chère madame Karl

Par le service compétent, vous avez appris la perte douloureuse qui vous a affectée avec le décès de votre mari. Je vous recommande, vous et votre famille, à celui qui est tout puissant et miséricordieux et à qui nous avons remis votre

cher mari. Il veut vous reconforter et vous rendre plus forte. Le 21 mai, nous avons enterré notre camarade Willy Karl et d'autres au cimetière chrétien de Bordeaux.

Salutations chaleureuses à vous.

L'aumônier de guerre

Au frère de Willy Karl

J'ai beaucoup de peine et j'étais choqué de la civière de votre frère. Vous pouvez me faire confiance ainsi qu'à mes supérieurs qui se sont occupés de cette affaire. Je vous assure que cela n'a rien à voir avec les aptitudes de votre frère. Le destin a décidé et souvent on ne peut pas le comprendre.

Je souhaite partager à vous et votre bien aimée belle-sœur, une profonde sympathie de la part de moi et tous les camarades, et je termine avec mes meilleures salutations et vœux.

Lieutenant et capitaine

Il semblerait que la dépouille de Willy Karl ait été inhumée dans le cimetière allemand de Saint Médard en Jalles en Gironde.

Au cours des années 1960, un immense cimetière allemand est construit à Berneuil près de Saintes en Charente Maritime. C'est dans cet impressionnant lieu de sépulture que 9 000 allemands, qui gisaient dans 8 000 lieux différents de quinze départements du Sud-Ouest, sont rassemblés.

L'agrandissement et l'inauguration de ce cimetière a lieu en 1966. Willy Karl est inhumé dans la tombe 966.

Soixante douze années plus tard, le fils de Willy Karl, Wolfgang Karl, qui n'a qu'un an à la mort de son père, entreprend,

* Willy Karl est né le 08/07/1908. Il est décédé à 34 ans

avec son épouse et ses enfants, des recherches poussées pour retrouver les traces de son père. Il trouve le nom de Montguyon.*

Avec l'aide de l'informatique, il tombe sur le nom de Montguyon par le site communal, et entre en contact avec Sophie Brodut. Cette dernière le dirige vers moi.

En 2015, Wolfgang Karl, entreprend depuis l'Allemagne, un pèlerinage sur les lieux où son père, vivant ou mort, fut présent.

Après Saint Médard en Jalles puis Berneuil, il arrive à Montguyon pour visiter les différents lieux de la commune où son père et les autres soldats ont séjourné. Cette première visite se termine au château de la Magdeleine où la famille Karl fait une provision de produits locaux.

Mais nous n'avons pas pu identifier véritablement le lieu où Willy Karl s'est noyé, car je ne disposais pas des informations nécessaires.

Huit années plus tard, je confirme à monsieur Karl que j'ai

identifié le lieu exact où son père s'est noyé.

C'est tout naturellement qu'en 2023, il entreprend, avec toute sa famille, une nouvelle visite à Montguyon. Celle-ci a lieu le 5 avril. Nous pouvons alors nous transporter sur le lieu même où Willy Karl s'est noyé. C'est pour la famille Karl un moment solennel mais douloureux où Wolfgang Karl a pu voir l'endroit précis où son père est décédé.

Après un repas offert par Wolfgang aux seize membres de sa famille, ce dernier nous confiait qu'il avait, 80 ans après le décès de son père, réalisé le vœu le plus cher de sa vie : Trouver et voir de ses propres yeux le lieu précis où son père, Willy, avait perdu la vie.

Raymond Nuvet

Une partie des textes manuscrits a été transcrite par madame Serah Karik de Montguyon. Nous la remercions.

* Wolfgang Karl n'a jamais connu son père puisqu'il est né juste un an avant son décès.



2015, la famille Karl.



Devant les gîtes communaux (ancien couvent).



2023, devant l'étang où Willy Karl s'est noyé.



Au nom de l'amitié franco-allemande, 80 ans plus tard.

Réunion du 20 décembre 2023

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Simone ARAMET, Raymond NUVET, Gaëtan BUREAU, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF.

Excusés : Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Sophie BRODUT et Claire RAMBEAU-LEGER.

Absent : Nathalie CHATEFEAU et Claude NEREAU.

Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 6 décembre 2023.

Approuvé à l'unanimité.

2nd DOSSIER

Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'Etat a demandé aux communes d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables pour le 31 décembre 2023. En commission, les élus ont travaillé sur les zones en tenant compte des demandes des administrés. La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge accompagne les communes pour répondre à la demande des services de l'Etat.

A cet effet,

Vu la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Monsieur le Maire précise que la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies

renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers nécessiteront selon la puissance installée, la création d'un comité de projet lors de la phase de concertation par le porteur de projet et à ses frais.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, c'est aux communes qu'il revient d'en définir les modalités.

Monsieur le Maire précise les modalités de concertation mises en œuvre par la commune :

Réunion publique le 06 décembre 2023 à 16h00 au Centre des Congrès de Jonzac

Communication via le site internet de la commune, Facebook et Panneau Pocket

Monsieur le Maire indique les modifications apportées suite à la concertation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **IDENTIFIE** les zones d'accélération des énergies renouvelables,

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre les zones identifiées, au référent préfectoral et à la communauté de communes de Haute Saintonge.

3^e DOSSIER

Motion de soutien au projet d'implantation d'EPR2 sur le site du Blayais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la crise énergétique suscite un regain d'opinions positives en faveur de l'énergie nucléaire, reconnue par deux français sur trois comme étant une énergie d'avenir, et que l'arrêt dans quelques

années des quatre réacteurs de la centrale du Blayais inquiète de plus en plus la population riveraine et ses élus, la perspective d'implantation de réacteurs EPR2 de nouvelle génération sur ce site est ressentie comme une dernière chance à ne pas laisser passer. En l'absence d'une nouvelle installation nucléaire sur ce site, l'arrêt de la centrale, à une échéance que l'on espère la plus lointaine possible, aura des conséquences importantes sur l'économie de la Haute Gironde et au-delà, mais aussi sur sa vie sociale avec 2000 à 4000 emplois supprimés et la disparition de nombreuses PME travaillant sur le site ou à proximité.

9400 personnes qui vivent dans son environnement proche mais aussi les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et la Charente, en subiront les conséquences. S'ajoutera la perte des retombées fiscales (57 millions d'euros en 2022), qui profitent aujourd'hui aux collectivités territoriales et à la population. Enfin, à plus long terme, les arrêts de Golfech puis de Civaux transformeront ce territoire en désert énergétique.

Un premier lot de six EPR2 faisant partie d'un programme de relance du nucléaire, décidé par le Président de la République, Emmanuel Macron, a trouvé ses sites d'implantation avec Penly, Gravelins et Bugey grâce au soutien des Présidents de leur région. Un deuxième lot de huit réacteurs EPR2 en option offre une dernière possibilité de rattrapage pour les régions éventuellement intéressées.

EDF a précisé que le choix des futurs sites qui accueilleront les réacteurs EPR2 (deux par site) sera fondé sur trois critères d'ordre technique (source froide), foncière et politique (acceptation sociale).

Les deux premiers critères feront l'objet d'une étude de sûreté réalisée par cette entreprise pour autant que le troisième critère soit avéré. Ils seront évalués en lien avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et avec RTE (Gestionnaire du réseau de transport d'électricité français). Après la phase de débat public, c'est l'Etat qui fera le choix des futurs sites, notamment en fonction du soutien local de ce projet.

Réunion du 20 décembre 2023 (suite)

Dès lors, la forte mobilisation du territoire à côté d'EDF sera une condition déterminante dans le choix des sites qui seront retenus en 2026 pour l'implantation des huit EPR2.

Or, le site du Blayais dispose de nombreux atouts qui répondent aux exigences techniques d'EDF pour accueillir une nouvelle installation nucléaire qui succéderait à l'installation existante. S'y ajoute la mobilisation de tous les acteurs du territoire, convaincus de l'intérêt de ce projet pour ses entreprises et ses habitants. Alain Rousset, Président de la région Nouvelle Aquitaine a apporté son soutien au projet du Blayais et EDF a décidé de retenir ce site sur la liste des sites qui feront l'objet d'une étude de sûreté.

En conséquence de quoi, il est proposé aux élus des communes et conseillers communautaires de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge, de soutenir le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire de deux EPR2 sur le site de Braud-et-Saint-Louis (33).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE SOUTENIR** le projet d'implantation d'une nouvelle installation nucléaire de deux EPR2 sur le site de Braud-et-Saint-Louis (33)

4^e DOSSIER

Paiement des dépenses d'Investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2023, hors remboursement de l'annuité au capital de la dette et des restes à réaliser (dépenses).

Considérant que le quart des dépenses

d'investissement inscrites au budget 2023 est de 595 630,00€ :

- 2 576 520,00€ (dépenses réelles d'investissement)

- 184 000,00€ (emprunts et dettes assimilés inscrits au compte 16)

- 10 000,00 (restes à réaliser RAR) = 2 382 520,00€

Le montant maximum des crédits d'investissement pouvant être autorisé par le Conseil municipal est donc égal à 595 630,00€ (2 382 520,00 : 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Opération 275 « Travaux Abattoir » pour 50 000,00 euros (chapitre 21)

- Opération 278 « Ecole – Cantine – Informatique » pour 5 000,00 euros (chapitre 21)

- Opération 279 « Bâtiments communaux » pour 20 000,00 euros (chapitre 21)

- Opération 281 « Matériel – Mobilier – Informatique » pour 5 000,00 euros (chapitre 21)

- Opération 283 « Voirie » pour 20 000,00 euros (chapitre 21)

- Opération 288 « Travaux Distillerie » pour 3 000,00 euros (chapitre 20 et 21)

- Opération 291 « Patrimoine » pour 10 000,00 euros (chapitres 20 et 21)

- Opération 297 « Aménagement Place de la Mairie » pour 20 000,00 euros (chapitre 20)

- Opération 298 « PLU » pour 10 000,00 euros (chapitre 20)

- Opération « OPAH » pour 4 000,00 euros (chapitre 20)

- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au Budget Primitif 2024 de la commune.

5^e DOSSIER

Validation du montant du loyer mensuel du logement n° 3 situé 4 rue de la Pierre Folle pour Tremplin17

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n° 2021/110 du 15 septembre 2021, la commune a décidé

d'annuler le partenariat avec « Les Gîtes de France » au 1er janvier 2022, pour les 4 gîtes situés 4 rue de La Pierre Folle à Montguyon.

Depuis le 1er janvier 2022, ces 4 logements sont destinés à des locations de longue durée par des baux établis pouvant aller jusqu'à 12 mois.

Monsieur le Maire rappelle aux membres que deux de ces logements ont été mis à disposition gracieusement en mars 2022 pour accueillir des familles ukrainiennes.

Une famille ayant libéré un des deux logements courant décembre 2023, Monsieur le Maire propose de louer à Tremplin17 le gîte n° 3 (petit gîte) au tarif mensuel de 500,00 euros (hors charges) sauf celle liée à la taxe des ordures ménagères.

Le présent contrat est un contrat de location meublée sans l'électroménager, sur une durée de 12 mois renouvelable.

Les frais de maintenance liés à la charge locative sont pris en charge par l'agent de Tremplin17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **VALIDE** la location du gîte n° 3 (petit gîte) à Tremplin17,

- **VALIDE** le montant du loyer mensuel de 500,00 euros hors charges sauf celle liée à la taxe des ordures ménagères,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6^e DOSSIER

Dégradations des remparts du château – Validation de l'accord proposé par le Procureur de la République

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en février 2023, la commune a été victime de dégradations (graffitis) sur les remparts du château (côté école élémentaire). Un dépôt de plainte a été fait le 21 février 2023 (référence de la procédure 14397/00169/202, unité du dépôt de plainte Gendarmerie Nationale Compagnie de Jonzac COB Montguyon) en annexe de la présente délibération.

En vue d'une réponse pénale, la Brigade de Gendarmerie de Montguyon a

Réunion du 20 décembre 2023 (suite)

envoyé le dossier complet au Procureur de la République après avoir entendu l'exposé des jeunes mis en cause qui reconnaissent avoir réalisé un seul tag sur les trois.

Page 3/4

La commune a demandé à une entreprise spécialisée d'établir un devis de nettoyage au pied du château, dont le montant s'élève à 600,00 euros HT soit 720,00 euros TTC.

Le Procureur de la République après avoir pris connaissance du dossier, a demandé que les familles se présentent au plus vite à la Mairie pour régler la somme comme expliquée ci-dessous : Diviser la facture 3 (720€ : 3 = 240€) ; règlement par chaque famille de 1/3 de 240€ soit 80,00€. Le paiement permettra l'abandon des poursuites.

Une attestation de paiement devra être fournie à chaque famille après le règlement de la somme de 80,00 euros.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'accepter la proposition du Procureur de la République qui consiste au versement de 80,00 euros par famille. Le solde de la facture d'un montant de 480,00 euros TTC restera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du Procureur de la République,

- **D'ACCEPTER** le versement de 80,00€ par famille (80€ x 3) soit 240€ au total correspondant au tiers de la facture du prestataire pour le nettoyage des graffitis,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7^e DOSSIER

Révision du PLU de la commune - Planification des réunions et des visites sur site

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune en lien avec le cabinet CITTANOVA élabore la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Ce travail nécessite une implication et une collaboration des élus. Le cabinet a élaboré un diagnostic qui doit être étudié et validé.

Monsieur le Maire informe les membres qu'un exemplaire du dossier comprenant la synthèse, les annexes ainsi que les panneaux diagnostics en version papier est à leur disposition à l'accueil de la Mairie sauf pour certains élus qui

souhaitent avoir la version numérique. Un envoi WETRANSFER sera effectué dès le lendemain du Conseil municipal comprenant ce même dossier afin que tout le monde puisse l'avoir en version numérique.

Monsieur le Maire alerte les élus sur la validité du téléchargement de ce dossier sur la plate-forme qui est de 7 jours à compter du 21 décembre 2023.

Un rétro planning de visites et réunions a été validé pendant la séance par l'ensemble des élus présents :

- Les 27 et 28 décembre 2023 : Rendez-vous à 8h30 à la Mairie pour la visite des terrains pour les zones mobilisables en terrains constructibles (durée de chaque visite environ 3h30)

- Le 03 janvier 2024 à 20h30 (salle du Conseil) : Réunion sur l'examen du diagnostic

QUESTIONS DIVERSES

Dossier patrimoine

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux d'urgence (phase 1) du château et de ses remparts, le loto du patrimoine permettra à la commune de percevoir la somme de 300 000,00 euros (somme maximale).

Fin de la séance à 23h30.

Réunion du 23 janvier 2024

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Lionel NORMANDIN, Nina AUSONE CHABOT, Rémi JACQUET, Lana LAVIGNE et Lorélaie PASCAU.

Excusés : Ethan DE OLIVEIRA MATHET, Inès ROULIERE, Aliya CLAIREBOUDT Lucie CASTILLO, JOLY-LEGER Lucius, Simon VAZ, Soen LAGRAVE, Clara VACQUEZ, Lucius JOLY-LEGER, Madame PAILLOTIN Anne (directrice de l'école élémentaire), Monsieur SOUBIROU (principal du

Collège de la Tour).

Secrétaire de séance : Lionel NORMANDIN.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 28 novembre 2023.

Approuvé à l'unanimité.

2nd DOSSIER

Dossier « Déchets urbains »

Implantations des poubelles urbaines

Le Conseil Municipal des Jeunes a décidé d'implanter :

- une poubelle près de la boulangerie TARDIVEAU (entre la jardinière et la porte cochère). Les membres du CMJ informeront Monsieur TARDIVEAU une poubelle face au laboratoire d'analyses médicales. Les membres informeront le laboratoire

- une poubelle au collège : implantation près du portillon servant à l'entrée et à la sortie des élèves. Une zone d'herbe à droite de ce portillon sera la plus adaptée.

Réunion du 23 janvier 2024 (suite)

Choix des poubelles

Plusieurs modèles ont été sélectionnés par les membres du CMJ. Le choix final sera validé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal des Jeunes.

3^e DOSSIER

Collecte des déchets

Journée de ramassage des déchets sauvages

La date prévue de l'action est le samedi 16 mars 2024

Communication

Les membres du CMJ vont travailler sur la création d'une affiche qui sera utilisée en interne dans les locaux scolaires (école élémentaire et collège). Ensuite, elle sera diffusée sur les

supports de communication de la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARRASSIER Annie, Maire-Adjointe, informe les membres du CMJ que le collègue de la Tour devrait être contacté par France Adot 17 pour la projection d'un diaporama concernant les dons d'organes. Les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} pourront assister à ce diaporama.

Les membres présents signalent et déplorent la présence de déjections canines près du garage à vélos. L'information sera transmise à Monsieur

SOUBIROU.

Une demande d'abri pour les parents qui attendent leurs enfants est formulée. La réalisation de cet abri n'étant pas de la compétence de la commune, la demande sera transmise à Monsieur SOUBIROU.

Prochain CMJ : Lundi 04 mars 2024 à 17h30

Monsieur le Maire et les Maires-Adjoints remercient les élus du CMJ pour cette séance.

Fin de la séance à 18h30.

Réunion du 15 février 2024

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Carine MOULY-MESAGLIO, Sophie BRODUT, Simone ARAMET, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Gaëtan BUREAU, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF.

Excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU.

Absente : Nathalie CHATEFEAU.

Secrétaire de séance : Simone ARAMET.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 20h30.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Monsieur le Maire débute la séance en faisant un retour sur le recensement de la population de Montguyon.

Il tient à remercier les agents recenseurs pour leurs implication, dynamisme et surtout leur professionnalisme

qui ont permis que le recensement se déroule dans de bonnes conditions.

Montguyon est la première commune du sud Saintonge à avoir terminé son recensement. Dans les semaines à venir, l'INSEE communiquera les chiffres officiels. D'ores et déjà, il est possible d'affirmer que Montguyon est l'une des seules communes du secteur dont la population progresse. Montguyon attire de nouveaux habitants. Il faut entretenir cette attractivité.

Monsieur le Maire tient sincèrement à remercier les 4 agents recenseurs pour le travail fourni. Leur implication, professionnalisme et dynamisme ont permis que ce recensement 2024 se déroule de la meilleure des manières.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 20 décembre 2023.

Approuvé à l'unanimité.

2nd DOSSIER

Budget de la commune et Budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie

Vote des Comptes de Gestion 2023,

des Comptes Administratifs 2023, des Affectations du résultat 2023 ainsi que le vote des Budgets Primitifs 2024 de la commune et de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Vote du Compte de Gestion 2023 des 2 budgets

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Compte de Gestion est un document édité par la direction des finances publiques. La commune doit procéder à la vérification des chiffres du Compte de Gestion avec ceux du Compte Administratif 2023 pour les 2 budgets. Les chiffres correspondent. Monsieur Le Maire demande donc le vote des 2 Comptes de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité les Comptes de Gestion 2023 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie.

Vote des Comptes Administratifs 2023 de la commune et de l'immeuble

Réunion du 15 février 2024 (suite)

10, place de la Mairie

Monsieur Le Maire se retire de la salle du Conseil pour les votes.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote des Comptes Administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

- Considérant que Monsieur Raymond NUVET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des 2 comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune et du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie,

- Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité**, le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune et

- **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'immeuble 10, place de la Mairie

Les Comptes Administratifs 2023 (budget principal de la commune et budget annexe de l'immeuble) se résument de la façon suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	Prévu	2 693 932,37€	
	Réalisé	2 119 613,54€	
Recettes :	Prévu	2 693 932,37€	
	Réalisé	3 309 899,11€	
Excédent de clôture :		+ 1 190 285,57€	

INVESTISSEMENT			
Dépenses :	Prévu	3 290 766,62€	
	Réalisé	1 700 869,75€	
Recettes :	Prévu	3 290 766,62€	
	Réalisé	1 212 756,24€	
Déficit de clôture :		- 488 113,51€	
Résultat global :		+ 702 172,06€	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'IMMEUBLE 10, Place de la Mairie (Budget annexe)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :	Prévu	208 249,18€	
	Réalisé	79 342,59€	
Recettes :	Prévu	208 249,18€	
	Réalisé	228 023,38€	
Excédent de clôture :		+ 148 680,79€	

INVESTISSEMENT			
Dépenses :	Prévu	67 904,48€	
	Réalisé	38 265,55€	
Recettes :	Prévu	67 904,48€	
	Réalisé	68 768,97€	
Excédent de clôture :		+ 30 503,42€	
Résultat global :		+ 179 184,21€	

Vote de l'Affectation du résultat 2023 de la commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHEBOEUF, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune, le 15 février 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 190 285,57€
- Un déficit d'investissement de 488 113,51€

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :

- Excédent : 1 190 285,57€

Résultat d'investissement reporté :

- Déficit : 488 113,51€

Vote de l'Affectation du résultat 2023 du budget de l'immeuble 10, place de la Mairie

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, Julien MOUCHEBOEUF, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la commune, le 15 février 2024, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 158 249,18€
- Un excédent d'investissement de 67 904,48€

Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 :

- Excédent : 158 249,18€

Résultat d'investissement reporté :

- Excédent : 67 904,48€

Réunion du 15 février 2024 (suite)

Vote du Budget Primitif 2024 de la commune

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal un budget équilibré de la commune en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement :
2 995 545,85€
Recettes de fonctionnement :
2 995 545,85€ Budget équilibré

Dépenses d'investissement :
1 843 789,97€
Recettes d'investissement :
1 843 789,97€ Budget équilibré

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de la commune

Vote du Budget Primitif 2024 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil municipal un budget de l'immeuble 10, place de la Mairie équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Dépenses de fonctionnement :
217 680,79€
Recettes de fonctionnement :
217 680,79€ Budget équilibré

Dépenses d'investissement :
30 503,42€
Recettes d'investissement :
30 503,42€ Budget équilibré

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif 2024 de l'immeuble 10, place de la Mairie (budget annexe)

3^e DOSSIER

Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes

Demandes subventions auprès des financeurs

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par



convention en date du 15 octobre 2020, la commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistent à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la dés-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones. Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur le Maire informe les membres que le montant du devis 2024 du Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime a diminué du fait de la baisse des matériaux mais également par des modifications :

- Sur une partie de la route départe-

mentale : ce qui était en pavé sera en enrobé grenailé (les carrefours restent en pavés ou dalles calcaire)
- Sur la place de la Mairie : les pavés en joints sable et engazonnés sont transformés en joints enrobés clairs drainés (gravillons enrobés). Il n'y a pas d'émulsion de bitume.

Monsieur le Maire évoque que la commune peut obtenir des soutiens financiers :

- De l'Etat par la DETR 2024 et la DSIL 2024
- De l'Etat par le Fonds Vert 2024 (accélération de la transition écologique dans les territoires)
- De l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE
- Du Conseil départemental de la Charente-Maritime par les Amendes de Police programme 2024

Monsieur le Maire précise que ces subventions ont fait l'objet de différentes demandes en 2023. Face au nombre important des demandes, l'Etat et les autres institutions ont dû faire des choix et, de fait les demandes de la commune ont été refusées.

C'est pour cela, que la commune relance les demandes de subventions pour l'année 2024 et espère qu'elles aboutissent pour prévoir un début de travaux à l'automne.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie :

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Réunion du 15 février 2024 (suite)

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES <i>(les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</i>	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Cheminement doux Travaux de voiries, réseaux divers, mobilier urbain et escalier Travaux de désimperméabilisation	141 052,38 € 153 970,10 €
Stationnement et parking Travaux de voiries et réseaux divers Désimperméabilisation	44 980,92 € 57 387,11 €
Chaussée et trottoirs Travaux de voiries, réseaux divers, réseau chaleur et mobilier urbain	469 414,53 €
Végétalisation Travaux divers	2 011,67 €
Sous total des travaux	868 816,71 €
Maîtrise d'œuvre et autres frais	49 979,35 €
COÛT HT	918 796,06 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	645 584,90 €	258 233,80 €	40,00 %
DSIL	Sollicité	149 166,53 €	59 666,61 €	40,00 %
Fonds vert	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
CD17 (Revitalisation des petites communes)	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Cheminement doux				
CD17 (Revitalisation des petites communes)	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Désimperméabilisation				
CD17 Amendes de police programme 2023	Acquis	60 000,00 €	30 000,00 €	50,00 %
CD17 Amendes de police programme 2024	Sollicité	50 000,00 €	25 000,00 €	50,00 %
Autres AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
Sous-Total			623 414,89 €	
Autofinancement			295 381,17 €	32,00 %
COÛT HT			918 796,06 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat (DETR 2024, DSIL 2024 Fonds vert), de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE et du Conseil départemental de la Charente-Mari-

time,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

4^e DOSSIER

Modification simplifiée n° 2 du PLU

de la commune

Validation des modalités de mise à disposition du public des éléments de modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Réunion du 15 février 2024 (suite)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants, L. 153-45 et suivants, R. 153-20 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 16 janvier 2005,

Vu la modification simplifiée n°1 approuvée le 12 avril 2007,

Vu la révision simplifiée n°1, 2 et 3 approuvée le 10 septembre 2009

Vu la révision simplifiée n° 4 approuvée le 23 mai 2012,

Vu la révision allégée n°1 approuvée le 29 septembre 2014,

Vu la révision allégée n°2 approuvée le 29 mars 2017,

Vu la délibération portant révision du plan local d'urbanisme en date du 13 septembre 2022,

Vu le dossier de projet de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme composé de l'exposé des motifs et du règlement modifié,

- **CONSIDÉRANT** que le projet de modification simplifiée n°2 porte sur : Une disposition visant à favoriser le maintien des locaux commerciaux et/ou artisanaux situés sur les parcelles concernées par le linéaire commercial et artisanal annexé au plan de zonage, situées dans la zone UA du PLU

- **CONSIDÉRANT** que le projet de modification n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer ces possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme,

- **CONSIDÉRANT** que le code de l'urbanisme prévoit que, dans les autres cas que ceux mentionnés à l'article L. 153-41, la modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée et qu'il en est de même lorsque le projet de modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle,

Conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'Urbanisme,

la modification simplifiée n°2 du PLU de Montguyon doit faire l'objet d'une concertation comme indiqué dans l'article 2 de l'arrêté municipal n° 2023-52 du 22 mars 2023,

Monsieur le Maire propose aux membres présents les modalités d'information et de concertation suivantes :

- Mise à disposition d'un registre « papier » à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h) du 26 février 2024 au 26 mars 2024 inclus, permettant à la population de déposer ses observations,

- Mise à disposition de l'adresse mail : mairie@montguyon.fr pour tout commentaire de la population.

L'information de la modification simplifiée n° 2 et de la mise à disposition du registre seront communiquées à la population :

- sur le site internet de la commune, panneau pocket, réseaux sociaux et le panneau lumineux positionné sur le mur de la Mairie,

- dans le journal communal « La Gazette »

- dans le journal « Haute Saintonge » parution du vendredi 23 février 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver les modalités de concertation cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modalités de concertation de la population (mise à disposition du registre à l'accueil de la Mairie du 26 février 2024 au 26 mars 2024 inclus à la Mairie aux heures d'ouverture) et sur l'adresse mail : mairie@montguyon.fr,

- **D'APPROUVER** les liens de communication par la diffusion sur les réseaux sociaux, le site internet de la commune, le panneau lumineux de la Mairie, dans le journal communal « la gazette » et parution dans le journal « Haute Saintonge » du 23 février 2024,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de

signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

5^e DOSSIER

Projet de rénovation du sol du gymnase - Validation du projet et de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon souhaite procéder à la régénération du sol de son gymnase qui présente à ce jour une usure très importante.

Depuis plus de 20 ans, ce sol, malgré un entretien constant, présente un manque d'adhérence, de nombreuses perforations et une usure importante qui le rend glissant.

Procéder à sa rénovation, est indispensable pour la sécurité des utilisateurs qui entre autres sont les élèves du collège de la Tour de Montguyon.

Les associations également utilisent très régulièrement ce lieu et il est impératif de le rénover afin de répondre aux normes de sécurité.

Les sols sportifs sont précieux et fragiles. Pour assurer leur durabilité, ils doivent être protégés des effets du passage intensif. Cela est d'autant plus impératif lorsque le gymnase est utilisé pour la tenue d'une manifestation. Ces critères ne sont à ce jour pas respectés.

La rénovation du sol du gymnase de Montguyon doit répondre à de nombreux critères assurant sa résistance, sa sécurité et surtout sa durabilité. Elle doit répondre aux homologations et aux normes de conformité requises.

Monsieur le Maire précise que la commune peut obtenir une subvention du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 50% du montant HT des travaux de 35 940,60 euros soit une aide potentielle de 17 970,30 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement concernant la rénovation du sol du gymnase :

Réunion du 15 février 2024 (suite)

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES <i>(les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)</i>	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Visite des lieux et mise en place de nouveaux fourreaux	3 850,00 €
Nettoyage de la surface	1 443,60 €
Réagréage des détériorations du support	500,00 €
Revêtement Pulastic	26 466,00 €
Traçage des lignes jeux et barres de seuil	3 681,00 €
COÛT HT	35 940,60 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL <i>(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)</i>				
FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Conseil Départementale au titre de la politique (Investissement)	Sollicité	35 940,00 €	17 970,30 €	50,00 %
Sous-Total			623 414,89 €	
Autofinancement			295 381,17 €	50,00 %
COÛT HT			918 796,06 €	

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le projet de rénovation du sol du gymnase, le montant des travaux HT de 35 940,00 euros et la demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 50% soit une aide potentielle de 17 970,30 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet de rénovation du sol du gymnase de la commune,
- **VALIDER** le montant HT des travaux de 35 940,60 euros,
- **VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 50% soit une aide potentielle de 17 970,30 euros (50% de 35 940,60 euros),
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

6^e DOSSIER

Installation d'une tyrolienne sur l'aire de jeux de La Longeraie

Validation du projet de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite installer une tyrolienne à la Longeraie.

Il précise que les aires de jeux sont des endroits où les enfants peuvent s'amuser, se dépenser et développer leurs compétences sociales. Parmi les nombreuses attractions que l'on trouve dans une aire de jeux, la tyrolienne se distingue souvent comme l'une des activités les plus populaires pouvant offrir une expérience exceptionnelle aux enfants.

Le projet a pour objectif de diversifier l'offre des activités de la commune et apporter une nouvelle aire de jeux et de divertissement pour les enfants. Ce type d'équipement offre l'avantage de pouvoir être utilisé en toute saison.

L'ouvrage sera installé dans l'emprise du secteur de la Longeraie.

La Tyrolienne (élément clé de l'aire de

jeux) pourra être utilisée en solo. Elle comportera un tronçon avec une ligne de descente.

La tyrolienne est une activité qui consiste à glisser le long d'un câble d'un point à un autre, généralement à une certaine hauteur au-dessus du sol. Elle apporte une dose d'excitation et d'aventure à l'aire de jeux. Les enfants adorent la sensation de voler à travers les airs tout en restant en sécurité grâce à un harnais et à des dispositifs de sécurité appropriés.

Lorsqu'il s'agit d'installer une tyrolienne dans une aire de jeux, la sécurité doit toujours être la priorité absolue. Les accidents peuvent être évités en respectant les normes de sécurité et en choisissant des matériaux de qualité. Les normes de sécurité exigent notamment l'utilisation de câbles en acier galvanisé robustes et de harnais de sécurité pour les enfants.

C'est pour cela que la commune a fait établir un devis par une société experte et compétente en installation de tyrolienne.

L'implantation de la tyrolienne à l'aire

Réunion du 15 février 2024 (suite)

de jeux de la Longeraie est très réfléchi. L'emplacement garantit une utilisation optimale de l'espace tout en respectant les normes de sécurité.

En fin de compte, la tyrolienne dans l'aire de jeux est bien plus qu'une simple attraction. C'est un investissement dans le développement physique, social et intellectuel des enfants. Elle encourage la créativité, stimule l'apprentissage par le jeu, favorise l'inclusion et offre une expérience inoubliable aux jeunes aventuriers.

Les tyroliennes restent une valeur sûre pour les aires de jeux, apportant joie, divertissement et éducation aux enfants.

Les aires de jeux avec tyrolienne sont également conçues pour être inclusives. Cela signifie qu'elles sont accessibles à tous les enfants, quel que soit leur niveau d'aptitude. Les tyroliennes adaptées permettent aux enfants ayant des besoins spéciaux de participer pleinement à l'activité. Cela favorise l'inclusion sociale et permet à tous les

enfants de partager des moments de joie et d'aventure. Le montant de l'installation est de 11 200,00 euros HT soit 13 440,00 euros TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune peut obtenir un soutien financier du Conseil départemental de la Charente Maritime à hauteur de 35% du montant HT de travaux de 11 200,00 euros soit une subvention potentielle de 3 920,00 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Fourniture et pose d'une tyrolienne	11 200,00 €
COÛT HT	11 200,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
CD 17 Fond de revitalisation	Sollicité	11 200,00 €	3 920,00 €	35,00 %
Sous-Total			3 920,00 €	
Autofinancement			7 280,00 €	65,00 %
COÛT HT			11 200,00 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'installation d'une tyrolienne à la Longeraie, le montant des travaux HT de 11 200,00 euros et la demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 65% soit une aide potentielle de 3 920,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet d'installation d'une tyrolienne à la Longeraie,
- **VALIDER** le montant HT des travaux de 11 200,00 euros,
- **VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 35% soit une aide potentielle de 3 920,00 euros (35% de 11 200,00 euros),

- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

7^e DOSSIER

Régénération des 4 courts de tennis de la commune

Validation du projet et demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite procéder à des travaux de régénération de ses 4 courts de terrains de tennis extérieurs qui présentent une usure très importante. L'objectif de cette rénovation est de pouvoir remettre à neuf ces quatre courts de tennis.

Les années passant et malgré un

entretien des services techniques, l'usure est devenue irréversible (fissures, décalages de dalle, grains de surface qui se détachent, cloques, peinture qui blanchit et qui n'accroche plus...).

Pour la pratique du tennis, le sol est d'une importance capitale. Afin de pouvoir utiliser les 4 courts de tennis, la rénovation présente de nombreux avantages :

- Permettre aux joueurs de jouer sur un terrain lisse sur lequel les risques de blessures seront réduits. Par ailleurs, la rénovation permettra de remplacer tous les équipements vétustes sur ces terrains pour avoir un terrain sécurisé
- Permettre d'avoir quatre terrains quasi neufs
- Permettre d'avoir des courts de tennis sans imperfections

Réunion du 15 février 2024 (suite)

Ce projet de régénération des 4 courts de terrains de tennis permet également aux joueurs d'évoluer en toute sécurité (sol non glissant et non fissuré) et de respecter les normes de sécurité. Les sols de ce type de terrain sont précieux et malgré tout fragiles. Pour assurer leur durabilité, il est donc indispensable de faire intervenir un prestataire compétent en la matière.

La rénovation des 4 courts de terrains de tennis de Montguyon doit répondre à de nombreux critères assurant sa résistance, sa sécurité et surtout sa

durabilité. Elle doit répondre aux homologations et aux normes de conformité requises.

Un nouveau bureau associatif du club de tennis a été formé en tout début d'année 2024. Avec son projet de développement, le nouveau bureau souhaite disposer d'équipements de qualité pour les activités de ce club.

Le nombre de licenciés devrait réellement augmenter durant l'année et pour les années à venir. Pour toutes ces raisons, la commune se doit de propo-

ser aux membres du nouveau bureau des équipements renouvelés.

Le montant des travaux s'élève à 20 180,00 euros HT.

Monsieur le Maire précise que la commune peut obtenir un soutien financier du Conseil départemental de la Charente Maritime à hauteur de 25% du montant HT de travaux de 22 180,00 euros soit une subvention potentielle de 5 045,00 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
POSTE DE DÉPENSES (les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	MONTANT PRÉVISIONNEL HT
Régénération des 4 courts de tennis (travaux)	20 180,00 €
COÛT HT	20 180,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande)

FINANCEURS	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
CD 17 au titre de la politique sportive (investissement)	Sollicité	20 180,00 €	5 045,00 €	25,00 %
Sous-Total			5 045,00 €	
Autofinancement			15 135,00 €	75,00 %
COÛT HT			20 180,00 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le projet de régénération des 4 courts de terrains de tennis, le montant des travaux HT de 20 180,00 euros et la demande de soutien financier auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 25% soit une aide potentielle de 5 045,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de :

- **VALIDER** le projet de régénération des 4 courts de tennis de la commune,
- **VALIDER** le montant HT des travaux de 20 180,00 euros,
- **VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 35% soit une aide potentielle de 5 045,00

euros (25% de 20 180,00 euros),

- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

8^e DOSSIER

Acquisition d'un ensemble immobilier et foncier place du Champ de Foire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite acquérir un bien immobilier comprenant des garages et un terrain attenant.

Ce bien immobilier est situé au 16B place du Champ de Foire, sur la parcelle cadastrée AB331 pour une superficie totale de 753m².

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de ce bien permettra à la commune d'avoir la maîtrise foncière

du pied des remparts du château.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'acquérir ce bien pour un montant de 37 500,00 euros nets vendeur (frais de notaire en supplément).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de :

- **VALIDER** l'acquisition du bien immobilier situé 16B place du Champ de Foire, parcelle cadastrée AB331 pour une superficie totale de 753m² dont le propriétaire est Monsieur RAMBEAU Alain,
- **VALIDER** le montant de l'acquisition par la commune de 37 500,00 euros nets vendeur (frais de notaire en supplément),
- **CHARGER** Monsieur le Maire d'effec-

Réunion du 15 février 2024 (suite)

tuer toutes les formalités et signatures relatives à cette acquisition.

9^e DOSSIER

Occupation du domaine public

Validation du tarif pour un nouveau commerçant ambulant de bouche (O'Snack)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un commerçant ambulant de bouche, « O'snack », souhaite proposer la vente de plats de restauration rapide sur la place de la Mairie tous les mercredis en soirée.

Il demande l'avis du Conseil municipal pour l'installation du camion et de fixer le tarif pour l'occupation du domaine public sachant que les horaires se situent en dehors des foires et marchés.

Il demande donc de fixer un tarif de location charges comprises (électricité + eau) au 1^{er} mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** que le camion « o'snack » représenté par Madame RUBIS Océane demeurant 3 rue des Terres Blanches à Le Fouilloux (17270), occupe le domaine public place de la Mairie, tous les mercredis en soirée pour procéder à la vente de plats de restauration rapide,

- **DE FIXER** le tarif de location à 7,50€ charges comprises (électricité + eau) par jour de présence, à compter du 1^{er} mars 2024 (un titre trimestriel sera émis),

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités et signatures relatives à cette location.

10^e DOSSIER

Personnel communal

Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe d'assurance du Centre de Gestion de La Charente-Maritime et validation des modalités de l'attribution de la prime inflation à chaque agent de la collectivité

Contrat groupe d'assurance du Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais liés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 452-40,

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales,

- **DÉCIDE** que la commune de Montguyon charge le Centre de Gestion de négocier un contrat de groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurances agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **AGENTS AFFILIÉS A LA CNRACL :** décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité et accueil de l'enfant-adoption,

- **AGENTS AFFILIÉS A L'IRCANTEC :** accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité et accueil de l'enfant-adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat :** 4 ans à effet le 1^{er} janvier 2025

- **Régime du contrat :** capitalisation

Prime inflation

Le décret sur la prime de pouvoir

d'achat exceptionnelle est paru le 1^{er} novembre.

Le décret n° 2023-1006 prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'Etat et relevant de l'article L. 5 du code général de la fonction publique, peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Il prévoit dans la fonction publique territoriale, par catégorie de bénéficiaires, les conditions d'éligibilité et les modalités de versement de cette prime. Le décret définit l'employeur compétent pour le versement de la prime. Il fixe le montant maximum dans la limite duquel les organes délibérants déterminent le montant de cette prime en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le plafond de rémunération pour l'éligibilité au dispositif étant fixé à 39 000 euros bruts.

Il précise les éléments de rémunération exclus de l'assiette de la rémunération prise en compte pour déterminer l'éligibilité à la prime et le montant versé. Il prévoit des dispositions de coordination avec le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

La prime de pouvoir d'achat est réduite, le cas échéant, à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence. Elle est versée en une seule fois.

La commune de Montguyon prévoit le versement de cette prime en une seule fois (paie de mai ou de juin 2024) aux agents ayant une rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 selon le plafond fixé par le décret.

11^e DOSSIER

Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la trésorerie de Jonzac a fait savoir que des titres des exercices allant de

Réunion du 15 février 2024 (suite)

l'année 2017 à 2022 ne pourront être recouverts. Ces titres concernent des impayés de cantine, de garderie, d'occupation du domaine public, ... Les produits irrécouvrables se décomposent de la manière suivante :

- **Exercices de 2017 à 2022**
total de 735,15 (article 6541)
- **Exercices de 2018 à 2022**
total de 3 233,22 euros (article 6541)

Ces titres concernent des factures impayées d'un montant total de 3 968,37 euros.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites, par la Direction Générale des Finances Publiques de Jonzac pour un montant total de 3 968,37 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- DE NE PAS APPROUVER l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables des titres des exercices allant de l'année 2017 à 2022 pour un montant total de 3 968,37 euros (735,15 + 3 233,22). En effet, les élus considèrent que les éléments apportés par la trésorerie ne sont pas suffisants pour

approuver des titres non recouverts. L'ensemble du Conseil municipal demande à la trésorerie de Jonzac d'apporter tous les éléments qui permettent de prouver toutes les relances et procédures mis en place pour que les impayés soient recouverts.

12^e DOSSIER

La Guinguette de Montguyon

Monsieur le Maire rappelle aux membres d'un appel à candidature est lancé.

Afin de pouvoir étudier les candidatures, Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit constituée de membres volontaires pour une première réunion le 26 février 2024 à 18h30 à la Mairie.

Les élus volontaires pour faire partie de cette commission sont :

Julien MOUCHEBOEUF
Lionel NORMANDIN
Ludovic GIRARD
Marie BERNARD
Carine MOULY

QUESTIONS DIVERSES

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Un élu évoque les réclamations des habitants concernant la difficulté à

joindre le secrétariat des médecins. Monsieur le Maire informe les élus du changement de secrétaire médicale.

Banque alimentaire

L'élue en charge du CCAS tient à remercier les boulangeries de la commune (Tardiveau et l'Escale) qui donnent du pain et des viennoiseries aux bénéficiaires de la banque alimentaire.

Tardiveau : tous les mercredis soirs du pain et des viennoiseries

L'Escale : du pain congelé toutes les 2 semaines

Ces dons permettent aux bénéficiaires de pouvoir manger du pain et des viennoiseries.

Pour tout cela un grand merci aux boulangeries Tardiveau et l'Escale.

Gendarmerie

Un élu tient à remercier le major Rui-Alberto CASTANHEIRA car depuis sa prise de fonctions, des incivilités et délinquances ont cessé dans certains secteurs de la commune et ont relativement diminué sur d'autres.

La tranquillité ressentie permet aux habitants de vivre sereinement.

Fin de la séance à 00h30.



SANTÉ ET PRÉVENTION

ASEPT

Association Santé Education et Prévention sur les territoires des Charentes

Ces ateliers Vitalité, dont vous avez la teneur dans l'affiche ci-jointe, sont gratuits et ouverts à toutes personnes de 55 ans et plus.

Ils débuteront le mardi 3 septembre et auront lieu ensuite tous les 15 jours à Montguyon.

Vous souhaitez devenir acteurs de votre santé et maintenir votre qualité de vie.

Vous préparez votre retraite ou vous êtes retraités, vous voulez partager des moments de convivialité, ces ateliers sont pour vous.

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S.

 **Contact : C.C.A.S.
Mairie de Montguyon
05 46 04 01 45**



EMBELLISSEMENT

Concours balcons et maisons fleuries

Montguyon organise pour la quatrième année, le concours des balcons et maisons fleuries.

Ce concours vise à encourager toutes les initiatives des habitants qui contribuent à l'embellissement de la commune au travers de l'esthétisme de leur jardin ou du fleurissement de leur balcon ou maison.

Dans ce concours, nous avons rajouté cette année une troisième catégorie « jardins d'agrément ». Inscriptions auprès de la Mairie.

 **Contact : Mairie de Montguyon - 05 46 86 47 17**
E-mail : mairie@montguyon.fr - Le règlement du concours vous est remis à l'inscription.



C.C.A.S.

Repas des aînés le 21 avril 2024

Le printemps se profile, la municipalité vous invite à partager un moment de convivialité.

Le C.C.A.S. vous convie le dimanche 21 avril 2024 à midi, aux écuries du château, pour déguster un repas et retrouver vos amis. Vous êtes âgés de 68 ans et plus, vous avez reçu une invitation ! Ne tardez pas à la renvoyer !

Au plaisir de vous retrouver.

NOS CENTENAIRES

Mmes CLÉMENCEAU et MARCOU



Mme CLEMENCEAU Augustine est née le 26 janvier 1924 à Boulogne sur mer.

Après de courtes études, elle travaille dans une conserverie de harengs à Boulogne S/Mer. Quand la guerre éclate, sous les bombardements, avec ses parents ils quittent leur ville natale pour se réfugier à la Rochelle.

La famille se fixe à Saint-Martin-de-Coux où Augustine rencontre son mari.

Ils seront agriculteurs et elle donnera naissance à 2 garçons, Jean-Claude et Daniel.

Mme CLEMENCEAU Augustine, veuve, vit des jours paisibles à l'Ehpad de Montguyon.

Mme MARCOU Carmen est née au Fouilloux le 9 janvier 1924, de parents agriculteurs.

Dès l'âge de 13ans, elle garde deux enfants et effectue le ménage dans une famille au Gibeau.

A 16 ans, elle suit une famille de Montguyonnais à Paris pour y garder leurs enfants. Mais la vie parisienne sous l'occupation, l'éloignement de sa famille lui sont trop difficiles et à 19 ans elle revient dans sa région natale.

Elle trouve un emploi dans la boulangerie Bonneau à Montguyon.

Elle rencontre son mari, maquignon chez Bernard. Ils se marient alors qu'elle n'est pas majeure, et travaille aux cuisines tandis que son époux livre les animaux, souvent à pied et de nuit.

Les époux Marcou habitent rue de Vassiac et ont 3 enfants dont un décède prématurément.

Brigitte, l'aînée suivra des études dans la confection et fera sa carrière comme agent d'entretien à la commune de Montguyon durant 37ans et demi. Elle aura 3 enfants.

Serge, le cadet sera agriculteur puis bûcheron. Il aura 7 enfants.

Mme MARCOU Carmen vit chez sa fille, entourée de 11 petits enfants âgés de 13 à 22 ans.



TOURISME

L'Office de Tourisme



Bienvenue chez nous !

Comme chaque année au printemps, l'office de tourisme de Montguyon et la Maison du Kaolin passent à l'heure d'été. Martine, « passionnée de chiffres », et Cristèle, « dénicheuse de trésors » accueillent touristes et habitants du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 ainsi que le samedi matin de 9h30 à 12h30 d'avril à octobre.

Que vous souhaitiez des informations touristiques sur la Destination Haute-Saintonge, connaître l'agenda des sorties ou encore faire le plein de produits locaux, elles sont à votre écoute.

Sur place, vous pourrez également visiter la Maison du Kaolin et en apprendre un peu plus sur les fameux lacs bleus, anciennes carrières d'extraction d'argile.

Une scénographie ponctuée de vidéos, de photos et d'informations retrace l'histoire de cette industrie dont la renommée dépasse les frontières.

Ce sera également l'occasion de découvrir ou redécouvrir le village de Montguyon tout en s'amusant grâce au parcours « Terra Aventura » ouvert depuis juin 2023. Si vous êtes aventurier dans l'âme, plusieurs autres parcours sont présents à proximité. Ils feront le bonheur des collectionneurs de « Poi'z », petits personnages emblématiques du jeu.

L'Office de tourisme de Montguyon a obtenu le label « Tourisme et Handicap » : c'est une démarche ciblée sur l'accessibilité des loisirs pour tous. Les clientèles en situation de handicap (14 % de la population française) peuvent accéder à l'espace d'information et obtenir des renseignements sur les sites et hébergements accessibles.

Vous louez une chambre, un meublé, un gîte ?

Bénéficiez de conseils pratiques : attentes des clientèles, partenariats, disponibilités, tarifs et taxe de séjour. L'office de tourisme vous aide à optimiser votre activité. N'hésitez pas à nous contacter !

RENCONTRE AVEC NOS AÎNÉS

Une journée pleine d'émotions

En partenariat avec les enseignants du collège de Montguyon, un après-midi d'échanges a été organisé avec les aînés de Montguyon (90 ans et plus). Les élèves de la classe de 3^{ème} avaient patiemment préparé leurs questions :

Quels souvenirs de la période noire de la guerre avez-vous?

Comment était la vie au quotidien lors de votre enfance?

Comment était l'école?

Comment était le Montguyon du siècle dernier?

Autant de questions auxquelles nos aînés ont dû répondre. Les souvenirs laissaient parfois un petit air de nostalgie dans leur regard et nos jeunes l'ont bien senti.

La bienveillance sous toutes ses formes était présente ce 8 février dans la salle des fêtes. Les ensei-

gnants, efficaces et discrets lors de cette rencontre nous ont montré la qualité d'un travail bien préparé. Les jeunes, sourire aux lèvres, ont dégusté ce moment particulier et unique. Quand à nos anciens, il suffisait de voir les embrassades au moment du départ, pour comprendre combien cette rencontre avait rapproché ces générations.

Le président de notre tout nouveau club photo « le rendez-vous des Artistes » a immortalisé l'instant et offert à chacun un portrait. C'est autour d'un goûter qu'on s'est promis de recommencer au plus vite et de se retrouver ENSEMBLE.

Nous partagerons dans les prochaines gazettes, un par un, ces témoignages recueillis par les élèves de 3^{ème} en commençant ce mois-ci par Mme Colette MOUCHEBOEUF.



I TÉMOIGNAGE

Colette, une fillette pendant la guerre

(par Lindsay André-Dubois et Ilan Claereboudt)

AVANT ET APRÈS UNE GUERRE

Lorsque la guerre a commencé, Colette Moucheboeuf avait 5 ans. Elle ne savait pas ce qu'était la guerre, comme elle nous l'a dit : « A l'époque on n'avait pas encore parlé de la guerre ».

Aujourd'hui, Colette a 89 ans, elle est en bonne santé malgré les traumatismes vécus. Elle habite au Fouilloux et a exercé toutes sortes de métiers, mais surtout dans les domaines de la terre, le commerce et la restauration. Notre Grande Aînée a également une fille, 2 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

L'ÉVOLUTION DE LA VIE VUE PAR NOTRE GRANDE AÎNÉE

Colette Moucheboeuf constate les progrès dans la vie quotidienne. Elle reconnaît qu'à son époque, « c'était compliqué », mais constate aussi : « Vous avez beaucoup d'avantages qu'on n'a jamais connus ».

De plus, elle trouve que « ça a été phénoménal [...], le progrès a été trop vite ».

Elle regrette son époque, où « il y avait plus d'entraide ».

Pour terminer, voici ce que Colette nous a fait passer comme message : « Une vie calme, pas d'excès, d'alcool, une vie saine ? Voilà : une vie saine, c'est tout ce que je vous souhaite ».

DES CONDITIONS DÉSASTREUSES EN TEMPS DE GUERRE ?

Colette témoigne : « On ne peut pas dire qu'on ait souffert de quelque chose ». En effet, à la campagne toutes nourritures venant de la ferme, hormis les oranges et les bananes, étaient disponibles. De plus, le chocolat, le pain, les légumes à volonté et les cochons élevés chez soi permettaient de s'alimenter. En revanche, s'il y avait trop de nourriture dans un foyer, elle était réquisitionnée. Le froid était présent : il n'y avait pas de feu.

DES TRAUMATISMES

Elle garde des traumatismes psychologiques de la guerre : « Ça faisait mal ». Elle nous dit également, en parlant d'un jeune allemand rebelle : « Je me souviens : ils l'ont mis dans une bâche et l'ont enterré ». Elle nous a parlé aussi de traumatismes suite aux nouvelles données par la radio, en particulier celle du massacre à Oradour-Sur-Glane, qui l'a « hanté toute [sa] jeunesse », au point qu'elle nous confie : « Je n'ai jamais pu aller à Oradour-Sur-Glane ».



NOUVELLES ACTIVITÉS

YOGA

Pour débiter l'année en douceur et en bonne santé, Les Jardins d'Aziliz proposent à partir du 9 janvier 2024 un cours de Hatha Yoga intégral tout niveau, chaque mardi de 9h à 10h (sauf vacances scolaires).

Construite au fil des saisons et selon les recommandations de l'ayurvéda, une pratique douce, variée, tout en intériorité vous sera proposée afin d'accompagner les besoins spécifiques du corps et de l'esprit à chaque cycle de l'année.

Accessible à tous niveaux (sauf contre indication médicale)

Prévoir son matériel (tapis, plaid, coussin et briques si besoin).

Tarif: 15€

1^{er} cours 5€, adhésion association 10€, forfaits, carte 10 cours valable 3 mois 135 € et tarifs solidaires sur demande.

Mardi 9h-10h à la Salle des associations
10 place de la mairie, Montguyon



Contact : Cécile
06 49 62 08 55

INFOS PRATIQUES



PASSEPORTS / CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Les semaines paires :

Lundi 14H à 18H00 et

Mercredi 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Les semaines impaires :

Mercredi de 14H00 à 18H00 et

Vendredi de 14H00 à 18H00

Mairie de Montguyon 1 Place de la Mairie BP 70026 17270 MONTGUYON
Tel : 05 46 86 47 17 Courriel : mairie@montguyon.fr

UNE DYNAMIQUE LOCALE FORTE

POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN HAUTE-SAINTONGE
un accompagnement par la Maison de l'énergie de Jonzac ou Hatéis habitat et des subventions locales supplémentaires.

EXEMPLE N°1

MARC, ÉLODIE ET LEURS DEUX ENFANTS
famille aux revenus « Modestes » (1300€ + 1400€/mois), achètent une maison ancienne de 150m² à rénover.



Leur Projet :

- Isolation de la toiture
- Remplacement des fenêtres
- Installation d'une VMC
- Remplacement de la vieille chaudière fioul.

Coût des travaux : **29 800€ TTC**
 Étiquette énergie : **F à C**
 Facture énergétique : **- 3000€/an**

L'accompagnement :

par la Maison de l'énergie et Hatéis habitat pour définir le projet puis mobiliser 18 596€ de subventions dont 3000€ d'aides locales.

Le résultat :

→ Une maison rénovée, confortable et avec de faibles factures d'énergie pour 11204€ !

EXEMPLE N°2



STÉPHANE SOUHAITE INVESTIR À JONZAC

Son Projet :

- Achat d'un bâtiment d'habitation de 300m², vacant et dégradé.
- Création de 4 T3 de 70m² chacun via une rénovation importante : travaux estimés à 1800€/m², soit 125 000€ par logement.

L'accompagnement :

Grâce au conventionnement des logements avec l'ANAH sur 6 ans (LocAvantage = location à l'année + loyer modéré -15%) :
 - Subventions nationales de 118 000€
 - Subventions locales de 53 000€
 - Défis colisation 885€/an par logement

Le résultat :

→ Son investissement initial de 500 000€ sera rentabilisé en 12 ans environ, hors emprunt.

MARIE ET JEAN

couple de retraités « Modestes » (1250€/mois chacun) ont besoin d'adapter leur salle de bain pour rester dans leur maison de toujours.

EXEMPLE N°3



Leur Projet :

- Rénovation de leur salle de bain
- Coût des travaux : 4 758€

L'accompagnement :

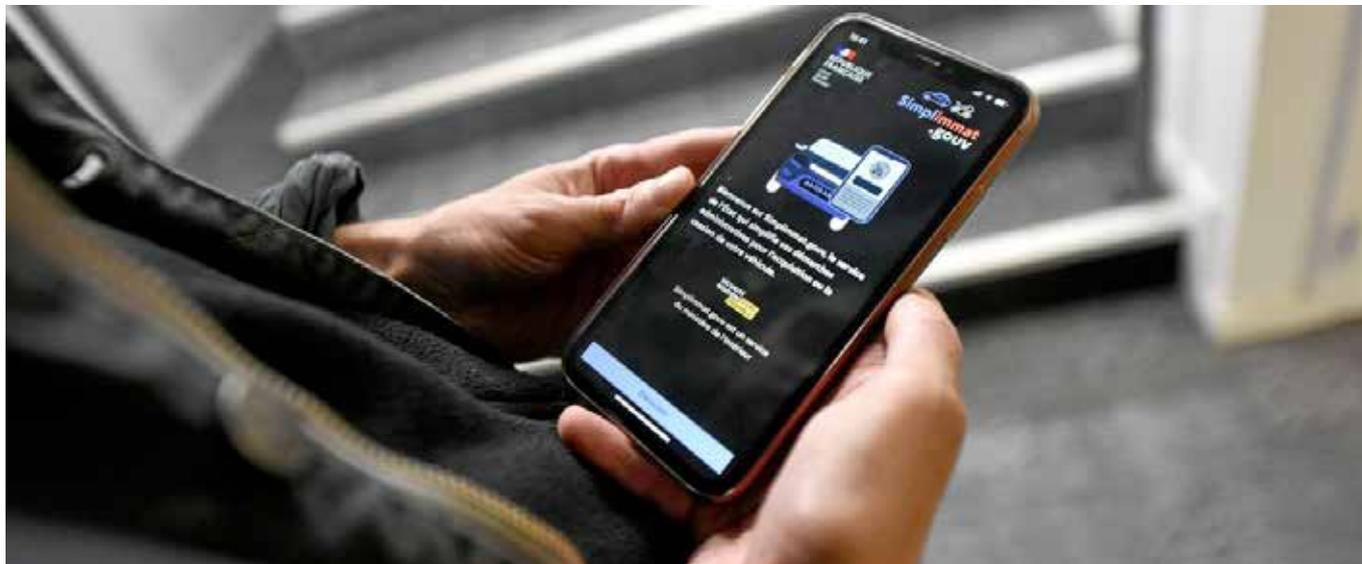
Hatéis habitat s'occupera des dossiers de subventions pour obtenir 3163€ dont 1000€ d'aides locales.

Le résultat :

→ Une salle de bain neuve et adaptée pour 1 595€.

SERVICE PUBLIC

Simplimmat



#Simplimmat | L'application officielle de l'État, gratuite et sécurisée, pour simplifier les démarches administratives des particuliers lors de la vente et de l'achat d'un véhicule d'occasion !

Découvrez Simplimmat.gov, l'application qui garantit une meilleure protection pour le vendeur et l'acheteur.

Les avantages de Simplimmat :

Dites adieu aux formulaires papier.

Effectuez votre déclaration de cession en un clin d'œil

Une procédure sécurisée

Le tout, directement depuis votre smartphone

Ne perdez plus de temps, simplifiez vos transactions avec Simplimmat : <https://bit.ly/40iVpNc>

SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : [Trouvez un garage en Charente-Maritime](#)

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICES



Les horaires

Le bureau de poste de Montguyon est ouvert :

- Le lundi de 13h30 à 16h15
- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le samedi de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr,
www.labanquepostale.fr

SERVICE COMMUNAL



Ramassage du fer 2024

Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

JEUDI 16 MAI
JEUDI 08 AOÛT
JEUDI 14 NOVEMBRE

Ne seront plus ramassés :

- Les appareils électroménagers, car ceux-ci ne sont plus pris en compte par la déchèterie dans le lot fer, et, cela implique de re-trier une fois sur place.
- Les boîtes de conserve, à mettre dans les bacs jaunes.

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS** de 14h à 17h30
- **LE VENDREDI des semaines impaires** de 14h à 17h30
- **ET LE SAMEDI des semaines impaires** de 9h à 11h30

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



ANIMATIONS



L'Amie a débuté 2024 par la remise de 3000 € en bons d'achat auprès des heureux gagnants de notre animation commerciale du mois de décembre 2023.

Une réception aux écuries du château a récompensé les clients fidèles au commerce montguyonnais, un bon moment de convivialité, d'échange et de rencontre avec les 36 gagnants.

Le 26 janvier, suite à la tenue de notre assemblée générale, le bureau a été constitué comme suit :

Président : Paul MOULIN

Vice-président : Eric ROULON

Secrétaire : Catherine STEVENS

Secrétaire adjointe : Marie TARDIVEAU

Trésorière : Isabelle CUVILLIER

Trésorier adjoint : Daniel CEYRAL

Nous vous présentons notre calendrier d'animations et espérons que vous serez nombreux à y participer.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2024 :

JUIN : "Juin en Fête" du 01/06 au 16/06. Distribution de billets de participation "Action commerciale".

Dimanche 16 juin de 10h à 17h, centre bourg, BRADERIE, Marché des artisans et producteurs locaux. Restauration et animations sur place.

AOÛT : Mercredi 14 août, MARCHÉ NOCTURNE à partir de 19h00. Concert gratuit et Feu d'artifice.

Parking devant la salle polyvalente, au pied du château.

SEPTEMBRE : Dimanche 22 septembre, BROCANTE Plaine des sports.

OCTOBRE : Samedi 26 octobre, HALLOWEEN Centre bourg.

DÉCEMBRE : Animations de fin d'année.

- 01 au 31 décembre : distribution de billets de participation "Action commerciale", bons d'achat.

- Samedi 14 décembre : ARRIVÉE DU PÈRE NOËL et MARCHÉ DE NOËL.

PROCHAINE ANIMATION :

DIMANCHE 16 JUIN : BRADERIE centre bourg :

Cette année, l'AMIE organise, dans le cadre de "Juin en Fête", le DIMANCHE 16 JUIN, une BRADERIE ainsi qu'un marché des artisans et producteurs locaux.

Cette activité se tiendra de 10h à 17h, place de la Mairie et avenue de la République (celles-ci seront fermées à la circulation pour l'évènement).

Il y aura la possibilité de se restaurer sur place. Food-Truck et autres stands de restauration seront présents.

Plusieurs animations seront prévues au cours de la journée, groupe musical de Rock de rue "Zeus Opus Compagny", démonstration du Club de gymnastique de Chevanceaux, jeux anciens en bois, "Roue de la Fortune".

Pour plus de renseignements :

Contact: Paul MOULIN : 06 12 99 17 64

L'AMIE, le dynamisme au cœur de Montguyon.

Amie...calement, Paul MOULIN.



PHOTOGRAPHIE

Montguyon hier et aujourd'hui



Le club photo prépare une grande expo à partir de cartes postales anciennes et des photos d'aujourd'hui.

L'association « Rendez-vous des artistes », club photo de Montguyon, continue de travailler en étroite collaboration avec la municipalité pour mettre en valeur le travail des associations locales et l'histoire patrimoniale de Montguyon. C'est ainsi que le club photo de Montguyon prépare une grande exposition sur le « Montguyon d'hier et d'aujourd'hui » à travers plusieurs dizaines de cartes postales du siècle dernier, datant généralement du début des années 1900.

Les membres du club photo de Montguyon s'attachent donc aujourd'hui à aller photographier les mêmes lieux que ceux photographiés il y a parfois plus de 120 ans. Même lieu, même angle de prise de vue, même cadrage, même période de l'année ; de manière à présenter le tirage papier agrandi de cartes postales anciennes, à côté des photos d'aujourd'hui.

Avec l'aide de la commune, cette exposition se déroulera du vendredi 20 au dimanche 22 septembre 2024, pendant les

trois jours de la fête locale, dans la salle des associations, place du Champ de Foire. Vous y retrouverez les cartes postales prêtées par Monsieur Nuvet, notre historien local, aux côtés des photos d'aujourd'hui réalisées par le club photo de Montguyon.

Trois jours de mise en valeur de notre patrimoine vous attendent fin septembre. Et pour ceux qui souhaiteraient participer à cette animation, ou simplement pratiquer la photographie, améliorer leur technique et partager des moments de convivialité, le club photo de Montguyon est ouvert à tous les photographes amateurs, quel que soit leur niveau.

Le club photo de Montguyon se réunit tous les premiers jeudis du mois, de 19h30 à 23h au siège de l'association.



Contact : Jack Durvicq, président
06 88 75 86 84



durvicq1@gmail.com

24H DE MARCHÉ

24^e édition

A un peu plus de 2 mois de cette 24^{ème} édition, nous sommes toujours dans les préparatifs, même si bon nombre de points sont déjà bien définis.

Depuis la mise en ligne de notre épreuve, début février, via notre site internet et réseaux sociaux, les 1^{ères} inscriptions nous parviennent, près d'une trentaine en ce début Mars, ce qui montre que notre épreuve est attendue par bon nombre d'habitues et que nous devons tout faire pour que ce soit un moment de joie et bonheur pour tous.

Le point délicat est toujours le bénévolat car il nous faut une certaine de bénévoles pour assurer les divers points de l'organisation (ravitaillement, restauration, signaleurs, comptage), si vous avez un peu de temps à nous accorder ou découvrir de l'intérieur cet événement, vous pouvez nous contacter au 06 70 50 44 58.

Les différents liens, ci-dessous, pour nous joindre ou avoir des informations :

Site internet : <https://www.24heuresdemarche.com>
Les inscriptions en ligne via le site HelloAsso
<https://www.helloasso.com/associations/association-1-empreinte-2-evenements/24h-de-marche-de-haute-saintonge-a-montguyon-2024>

Nous vous donnons rendez-vous les 29 et 30 Juin au pied de la Tour pour cette 24^{ème} édition.



SERVICES À LA PERSONNE

L'ADMR en goguette !

Depuis sa création l'ADMR œuvre dans l'aide à la personne, quel que soit son problème. Sur notre secteur, depuis des années, salariés et bénévoles se démènent pour répondre aux besoins de chacun, sur notre territoire de sud Saintonge.

Mais depuis peu, nos financeurs comprennent que cette aide ne suffit pas pour le bien-être de nos clients, dans nos campagnes à l'habitat dispersé, parfois isolé ; d'où l'idée d'organiser, mensuellement si possible, des après-midi récréatives. C'est pour répondre à cette offre que l'ADMR a mis en place « l'ADMR en goguette »

Désormais c'est la salle des fêtes du Gibeau, au Fouilloux, qui a été choisie pour sa situation favorable entre Montguyon et Saint Aigulin. Les salles sont toujours mises à disposition gracieusement par les communes.

Salariés ou bénévoles vont chercher les clients chez eux et les y ramènent, sauf si le conjoint ou un aidant peut les accompagner. Il nous suffit de prévoir l'animation, les gâteaux, les boissons. Et là, les aînés s'éclatent. On papote, on joue, on chante, on danse, on mange, on boit, tous ensemble ! C'est convivialité, gaieté, échanges et éclats de rire assurés !

Première rencontre le 21 novembre à SAINT-AIGULIN, ils étaient 18.

Deuxième rencontre le 28 novembre à MONTGUYON, ils étaient autant !

Et depuis, participants et animateurs poursuivent ces sympathiques moments tous les mois, avec un thème différent. Ce fut, accordéon, chansons, loto et il fallait voir le sourire du gagnant du gros lot ! (un équipement chaud pour les soirées télé !)

Parmi les prochains thèmes : 27 février jeux de société et crêpes.



23 mai après-midi intergénérationnel avec les écoles primaires de Chepniers.

D'autres idées sont à encore à l'étude pour les mois à venir...

Toujours au service de tous sur notre secteur.

Bureau de Saint-Martin D'Ary : 05 46 04 45 97

Bureau de Saint-Aigulin : 05 46 70 09 97

KARATÉ KIDS

Passage de Grade au Club de Karaté-Kids de Montguyon !

Cette année le passage de grade pour les enfants s'est effectué un peu avant les vacances de Noël ; ce fut une nouvelle fois une réussite. FELICITATIONS à tous.

Il est important de préciser que le Karaté enseigné aux enfants permet de développer l'apprentissage et la précision des gestes, mais aussi la mémoire et la concentration.

Cette discipline fait travailler tout le corps mais aussi l'esprit de créativité qui leur manque tellement dans ce monde où l'IA prend de plus en plus de place.

A noter que c'est vers l'âge de 7 - 8 ans que ces jeunes font preuve d'adresse et de dextérité, et c'est aussi le bon moment pour commencer le KARATE.

Enfin, rappelons que le KARATE est un sport de combat qui utilise seulement les armes naturelles du corps, mêlant techniques d'attaque et de défense ; c'est un sport complet pour TOUS. !

Alors « à vos Kimonos » et rendez-vous au dojo de Mont-

guyon, les :

Mercredi : 14h/15h30 pour la section Ados

15h30/16h30 pour la section Enfants

Et Samedi : 9h/10h30 pour la section Ados

10h30/11h30 pour les Enfants

Renseignements : 06 07 53 58 41 ou directement au Dojo.



TENNIS CLUB

Tournoi Open du 9 au 23 juin 2024



TOURNOI DE TENNIS MONTGUYON

Du 09 au 23 Juin 2024

Homologation N°T 2024 59 17 0127 001

NC à 15/1 inclus

Total des Prix : 1000€

Simple Messieurs – Simple Dames – Doubles - + 35 ans Messieurs

Prix	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste
Simple Messieurs	150 €	80€	50€
Simple Dames	100€	50€	25€

Engagements : Adultes 15€ - Jeunes 10€ - 2 tableaux 20€
Juge Arbitre : Alain LABAQUERE

Inscriptions possible sur Ten'UP

Ou

Karine MARCHESIN au 06 73 60 71 47 (karine.marchesin@orange.fr)
Didier LAVIGNE au 07 57 67 33 26 (didierlavigne@orange.fr)

Inscription Avant le 04 Juin pour les NC/4^{ème} série et avant le 09 Juin pour les 3^{ème}

Tableaux consolantes jusqu'à 30/1 inclus. Fin des tableaux NC/30/5 30/4 et 4^{ème} série

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMER PAR NOS SOINS

L'association TENNIS CLUB DE Montguyon organise comme chaque année, le Tournoi OPEN de Tennis du 9 au 23 juin 2024 sur les courts de tennis extérieurs de la Plaine des Sports qui sont en cours de rénovation, ainsi que dans la salle omnisport, en cas de météo capricieuse.

Cette épreuve, homologuée par le Comité départemental de Tennis, comprend des rencontres en simple Dames, simple Messieurs et des rencontres de Double, du niveau, non classé, jusqu'à 15/1.

Les matchs se déroulent tous les jours de la quinzaine, à partir de 17 Heures jusqu'à 22H30.

Les finales auront lieu le dimanche 23 juin à 14 heure suivi par la remise des récompenses aux participants des différentes catégories et du pot de l'amitié.

Les bénévoles de l'association, ont le plaisir de vous accueillir chaque soir, pour passer un moment de convivialité au Club House, tout en regardant la compétition se dérouler, dans un cadre agréable, au pied de la Tour du Château de Montguyon.

Possibilité de se restaurer durant la quinzaine selon soirée, en cours de planification.

Le Bureau de l'association.

APE



En octobre 2023, l'APE de Montguyon a vu le jour dans notre commune. Aujourd'hui, l'association compte 21 adhérents qui ont permis de réaliser de superbes manifestations et projets pour nos enfants.

Le 28 octobre, l'association a organisé les jeux et ateliers dans la salle des associations lors de la journée Halloween de l'AMIE. Nous avons également proposé du vin chaud et du café sur notre stand principal.

De plus, grâce au soutien de nombreux commerçants, artisans et entreprises locales, nous avons pu tenir notre première tombola au marché du samedi.

La première semaine de décembre, une grande partie de nos parents adhérents se sont investis pour les ateliers Noël à l'école maternelle et élémentaire.

Des magnifiques décorations ont été créées: Cartes postales, bougeoirs et rondelles de bois. Ces créations ont été exposées le 16 décembre au marché de Noël de Montguyon, organisé par l'AMIE.

Quelques jours avant Noël, nous avons rendu visite aux résidents de l'EHPAD de notre commune. Cette rencontre intergénérationnelle nous a permis de partager un spectacle de clown et un goûter ensemble.

Il y a eu un échange de cadeaux: les créations des enfants contre les créations des résidents. Un moment inspirant pour tout le monde!

Le dernier jour avant les vacances, la venue d'un père Noël dans toutes les classes et une distribution de sacoches friandises a été organisée.

Nouvelle année, nouveaux projets!

En février/mars nous avons pu faire notre première vente de gâteaux aux écoles. Un grand merci aux parents mobilisés.

Enfin, nous préparons actuellement une chasse aux œufs printanière et une grande kermesse au mois de juin 2024 pour clôturer l'année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez envie de nous rejoindre, ou si vous avez des questions sur nos projets.

Photo : L'APE pendant la distribution de gâteaux aux écoles en février/mars 2024.

@ Contact : ape.montguyon@gmail.com

Facebook :

Association des parents d'élèves de Montguyon

COMITÉ DES FÊTES

Les prochaines festivités



L'Assemblée Générale du Comité, qui s'est déroulée le 9 février 2024, a permis de mettre en lumière un bilan positif pour l'année passée.

Nous avons pu organiser en 2023 deux lotos qui ont connu comme à chaque fois une excellente fréquentation.

A l'occasion de la fête de la musique, une soirée apéro-concert en présence des groupes The Contacts et FRVSENS. Un grand merci à ces deux groupes qui ont tenu leur engagement malgré le temps capricieux qui a perturbé l'organisation de cette soirée.

Notre traditionnel marché nocturne du 13 juillet, accompagné de son bal gratuit animé par le duo Let Me Sing, a été très réussi et a fini en beauté avec le superbe feu d'artifice offert par la Municipalité de Montguyon.

Enfin, la fête locale est venue clôturer l'été.

CETTE ANNÉE, NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS POUR NOS PROCHAINS ÉVÈNEMENTS LES :

- **Samedi 13 avril** pour notre premier loto de l'année

- **Samedi 22 juin** pour une soirée concert, dans le cadre des Estivales

- **Samedi 13 juillet** pour le marché nocturne

- **Le week-end du 20-21-22 septembre** à l'occasion de la fête locale

- **Samedi 16 novembre** pour un deuxième loto qui viendra clôturer la saison.

Nous espérons vous y voir nombreux, et tenons à remercier chaleureusement la Municipalité de Montguyon, l'ensemble des commerçants, artistes, bénévoles présents durant nos animations, mais aussi et surtout, chacun d'entre vous, public, pour votre présence et votre soutien indispensables lors de nos événements.

Le programme de l'année reste à préciser, n'hésitez pas à nous suivre sur notre compte

Facebook @Comité des fêtes de Montguyon, pour retrouver les actualités du Comité

MÉDIATHÈQUE

Programme de printemps

Samedi 20 avril : Guidage itinérant le long de l'estuaire de la Gironde par Christophe Mètreau. Route de la corniche; Bourg/Gironde ; musée de la calèche. Un co-voiturage sera organisé au départ de la médiathèque pour ceux qui le souhaitent. Organisé par l'association 1000 feuilles et la médiathèque. Sur inscription au 05 46 04 69 52 ou mediatheque.montguyon@orange.fr.

Mardi 28 mai : Harpe et voix. Un spectacle dédié à ces femmes françaises qui ont écrit des poèmes, des chansons, de la musique. Celles qui ont défendu la place de la femme en tant qu'artiste.

La harpiste Camille Heim et la chanteuse Philomène joignent leurs talents afin de porter la parole de ces Grandes Dames. Elles y ajoutent leurs mots, leurs notes, leurs vécus...et confient naturellement la mise en scène à l'une d'entre elles: Anne Danaïs.

Sur inscription au 05 46 04 69 52 ou mediatheque.montguyon@orange.fr.

Samedi 15 juin : Visite guidée d'Angoulême par Christophe

Mètreau guide conférencier . Cette sortie vous est proposée par l'association 1000 feuilles et la médiathèque. Un co-voiturage est envisagé au départ de la médiathèque pour ceux qui le souhaitent. Sur inscription au 05 46 04 69 52 ou mediatheque.montguyon@orange.fr.



PAR MONTS ET PAR VAUX



Le comité départemental de randonnée pédestre de Charente-Maritime a participé du 22 au 29 mars 2024 à la Grande Randonnée vers Paris.

Divers ambassadeurs sont partis de 7 villes françaises et Dom Tom (arrivée à l'aéroport de Bordeaux) pour parcourir à pied le trajet qui les sépare de la capitale.

Pour la section Charente-Maritime, ils ont emprunté le GR 665 depuis Bordeaux (Chemin de Saint-Jacques, voie de Tours) de Mirambeau à Aulnay, limites Sud/Nord de la Charente-Maritime.

Tous ceux qui le désiraient, licenciés ou non, ont été invités par voie de presse et sur inscription à venir les encourager sur la ou les étapes de leur choix. Moments privilégiés lors d'un événement exceptionnel pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Certains adhérents de notre association sont allés les rejoindre.

Le séjour long, prévu cette année dans le Pays Basque en Octobre, est en cours d'élaboration. Hébergements et randonnées sur place sont actuellement à l'ordre du jour pour

l'équipe habituelle. Merci à Serge et Sylvie et son équipe, de cette organisation tout au long de l'année.

Les calendriers trimestriels sont visibles sur le site de l'association ainsi que les photos des randonnées passées.

Tous les ans, notre association s'engage à animer les mois d'été en proposant, dans le cadre du « Petit Vacancier de Haute Saintonge » des randonnées ouvertes à tous.

Une particulière concerne Montguyon :

Montguyon : Randonnée semi-nocturne Mardi 6 août Départ 20 h Place du Champ de foire pour un circuit un peu vallonné de 8 km environ.

Une page Facebook dédiée à Par Monts et par Vaux permet aussi de se tenir informé des randonnées ouvertes au public tout au long de l'année.

Site internet : rando.pmpv.free.fr/cms

Contact : Président : Philippe Huc : 06 88 45 89 18

Secrétaire : Marie José Maséro : 05 46 04 18 15

Site internet : Jean-Claude Bouyer : 05 46 04 20 03

AVRIL

Vendredi 12

Don du sang

à la Salle des Fêtes de Saint-Martin d'Ary
de 8h00 à 12h30

Samedi 13

Loto du Comité des fêtes

à la Salle Polyvalente
à partir de 18h30

Samedi 20

Guidage itinérant le long de l'estuaire

organisé par 1000 Feuilles
Inscription : 05 46 04 69 52

Samedi 30

Théâtre : Ce soir ou jamais

organisé par Les comédiens en balade
à la Salle Polyvalente

Samedi 15

Visite guidée Angoulême

organisée par 1000 Feuilles
Inscription : 05 46 04 69 52

Du 9 au 23

Tournoi de Tennis

organisé par ASM Tennis
Inscription : 06 73 60 71 47 ou 07 57 67 33 26

Vendredi 21

Fête de la Musique

organisée par Le Brocabar
8 rue nationale

Samedi 22

Soirée concert (dans le cadre des Estivales)

organisée par le Comité des Fêtes
Place de la Paix

Samedi 29 et Dimanche 30

24 h de marche

autour de Montguyon

MAI

Mardi 28

Concert Harpe et Voix : Grandes Dames

à la Médiathèque
Inscription : 05 46 04 69 52

Vendredi 31

Théâtre collège

à la Salle Polyvalente
Inscription : 05 46 04 69 52

JUIN

Samedi 1^{er} et Dimanche 2

Fête du Jeu

organisé par Les amis du cinéma
à la Salle Polyvalente

Vendredi 7

La chorale des collègues

Place de la Verte

Samedi 7

Spectacle de danse

organisé par Studio Jazz Dance
à la Salle Polyvalente

JUILLET

Samedi 9

Bal des pompiers / marché nocturne

Place de la Paix

Samedi 13

Marché nocturne avec feu d'artifice

organisé par le Comité des Fêtes
Place de la Paix

Vendredi 26 et Samedi 27

Fête médiévale

organisée par S2M
au Château



Retrouvez toutes les
informations et alertes
de la mairie sur PanneauPocket



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

**PROCHAINES COLLECTES
DE SANG POUR 2024**

12 avril

de 8h à 12h30

Salle des Fêtes St Martin d'Ary

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :

mairie@montguyon.fr

ou sur www.montguyon.fr

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr